

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Souscription d'abonnements à des périodiques et revues destinés aux services municipaux - Mise en appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Signature du marché

Madame Hervieu, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, le service de la documentation de la Ville et la Bibliothèque municipale souscrivent environ 1600 abonnements à des périodiques et à des revues, répartis en 1000 titres distincts.

Plutôt que de traiter individuellement chaque abonnement avec chacun des éditeurs, il apparaît plus judicieux de faire appel à un prestataire qui gère l'ensemble des abonnements, souscriptions et règlements.

Le coût prévisible de ces achats nécessite le recours à une procédure d'appel d'offres, par lot unique, avec passation d'un marché à bons de commande.

Le marché, d'une durée de trois ans, avec reconduction expresse, prendrait effet le 1er janvier 2010. Son montant annuel serait au minimum de 150 000 € TTC et au maximum de 300 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à lancer la procédure d'achat groupé d'abonnements à des périodiques et à des revues par voie d'appel d'offres ouvert;

2 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 -1-1 du code des marchés publics,

4 - dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget des exercices 2010, 2011 et 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 MAI 2009



PUBLIÉ LE 29/05/09